

Certificat de la conformité de la production en usine 0769 – CPR – VAS – 00584 – 6

Conformément au règlement (UE) no. 305/2011 du Parlement européen et du Conseil daté le 9 mars 2011 (Directive Produits de Construction – DPC), ce certificat s'applique aux produits de construction:

Produits en acier de construction laminés à chaud pour structures métalliques ou structures mixtes acier-béton

Spécification technique	Produits laminés à chaud en aciers de construction conformément à EN 10029 avec l'épaisseur de tôle à	Matériau
EN 10025-2	30 mm	S235 JRC; J0C; J2C; S275 JRC; J0C; J2C; S355 JRC; J0C; J2C; K2C
	180 mm	S235 JR; J0; J2; S275 JR; J0; J2; S355 JR; J0; J2; K2
EN 10025-3	180 mm	S275 N/NL; S355 N/NL; S420 N/NL; S460 N/NL
EN 10025-4	110 mm	S275 M/ML; S355 M/ML; S420 M/ML; S460 M/ML; S500 M/ML
EN 10025-5	150 mm	S235 J0W; J2W; S355 J0W; J2W; K2W; J4W; J5W; S420 J0W; J2W; K2W; J4W; J5W; S460 J0W; J2W; K2W; J4W; J5W
EN 10025-6	40 mm	S460 Q; QL; QL1; S500 Q; QL; QL1; S550 Q; QL; QL1; S620 Q; QL; QL1; S690 Q; QL; QL1; S890 Q; QL; QL1; S960 Q; QL; QL1

mis sur le marché sous son propre nom ou sa propre marque par

AG der Dillinger Hüttenwerke

Werkstraße 1, 66763 Dillingen / Saar, Allemagne

et fabriqué dans l'établissement de fabrication

Dillinger France

3032, Rue du Comte Jean – CS56317, 59379 Dunkerque Cedex 1, France.

Ce certificat atteste que toutes les dispositions relatives à l'évaluation et à la vérification de la constance des performances décrites dans l'Annexe ZA de la norme

EN 10025-1:2004

furent appliquées conformément au système 2+ et que

le contrôle de la production en usine satisfait toutes les exigences y décrites.

Ce certificat a été délivré pour la première fois le 14 septembre 2015 et demeure valide au plus tard jusqu'au 14 octobre 2025 tant que:

- les conditions suivantes ne sont pas modifiées de manière significative, la norme harmonisée, le produit de construction, les méthodes AVCP ou les conditions de production en usine.
- Sauf si l'organisme de certification du contrôle de la production en usine notifié décide de suspendre ou de retirer le certificat.

Karlsruhe, le 15 octobre 2020

Gérant de l'Organisme Certificateur

